

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint Germain-sur-Ay

**Extrait du registre
des Décisions
du Maire**

**DECISION DU MAIRE N° 2024-45
1 – COMMANDE PUBLIQUE
1.4 – Autres Contrats**

Le Maire,

- VU, Le Code Général des Collectivités Locales,
- VU, La Délibération n° 2020-05-06 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal décide de déléguer à M. Le Maire la passation des contrats d'assurance,
- VU, La proposition d'avenant de Groupama pour la couverture de nouveaux risques sur chacun de nos contrats ;

DECIDE

Article unique :

d'accepter et signer la proposition d'avenant de Groupama pour la couverture des nouveaux risques tels que la cyberattaque, les sinistres liés à une catastrophe naturelle et l'épidémie pour tous nos contrats avec une prise d'effet au 1^{er} Août 2024 pour ces nouvelles garanties.

Fait à Saint-Germain/Ay,
Le 28 Juin 2024,
Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité le
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.